

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 07 février 2011

## En pleine crise, un millier de diplômés de l'université ont trouvé un emploi d'urbaniste.

Le Collectif National des Jeunes Urbanistes (CNJU) a dévoilé ce samedi 5 février les résultats de sa première enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés en urbanisme. La restitution publique de ces premiers résultats intervenait à l'occasion de l'étape marseillaise du « Printemps des Urbanistes », en présence de plus de 110 professionnels et étudiants. Conduite au cours de l'année 2010 auprès des diplômés 2008 et 2009 des 18 Instituts d'Urbanisme et formations supérieures en aménagement du territoire, cette étude permet de décrypter les conditions d'insertion professionnelle de 800 diplômés de Master sur le marché de l'emploi de l'urbanisme, soit près de la moitié des diplômés formés par ces formations.

### **Une enquête qui bat en brèche la prétendue inadéquation des formations universitaires en urbanisme au marché de l'emploi...**

Dans un contexte de crise économique, l'enquête met en évidence la forte employabilité des diplômés en urbanisme issus de Masters. 90% d'entre eux sont issus d'instituts d'Urbanisme rattachés à l'université. Le taux d'emploi dans le domaine de l'urbanisme (70%) ainsi que les fonctions occupées par les 562 jeunes urbanistes issus du panel ou encore la rapidité de leur insertion professionnelle donnent des éléments objectifs pour évaluer la bonne adéquation de leurs compétences avec les exigences des employeurs. S'appuyant fortement sur la mise en situation professionnelle (ateliers, stages), les cursus de Master dispensés par les Instituts d'Urbanisme démontrent un niveau de qualification tout à fait satisfaisant et un caractère professionnalisant indéniable. Par extrapolation, il est démontré qu'un millier de diplômés en urbanisme issus de l'université ont rejoint la profession d'urbaniste entre octobre 2008 et juillet 2010.

### **...mais les situations matérielles et statutaires ne sont pas à la hauteur de leurs compétences.**

Il convient de s'interroger sur le décalage entre ce niveau de qualification et l'existence de situations matérielles contrastées, notamment sur le plan de la rémunération et du statut des salariés dans le secteur de l'urbanisme (à défaut de convention collective). La restriction de l'accès à la spécialité « urbanisme, aménagement et paysage » du concours d'ingénieur territorial n'a fait qu'accentuer ce « déclassement » dans les collectivités locales (avec 90% de jeunes urbanistes contractuels).

D'une ampleur encore inédite en France, l'enquête se veut une contribution à la constitution d'une veille stratégique sur l'emploi et les domaines de compétences du secteur de l'urbanisme, qui fait encore largement défaut à l'échelle nationale. C'est ce déficit qui explique en grande partie la faiblesse de l'organisation professionnelle des urbanistes français dont le nombre est pourtant estimé par le CNJU à au moins 20 000 personnes.

Alors que s'engage actuellement une réflexion sur la refondation du Conseil Français des Urbanistes (CFDU), le CNJU entend rappeler que l'organisation professionnelle des urbanistes dépend avant tout de ses organes de formation : les Instituts d'Urbanisme, présents dans 11 régions françaises. Le CNJU souhaite que ces Instituts d'Urbanisme soient reconnus comme de véritables réseaux professionnels d'urbanistes.

*Télécharger la synthèse des résultats de l'enquête sur [www.jeunes-urbanistes.fr](http://www.jeunes-urbanistes.fr)*

#### Contact presse :

Martin AVERLANT - Président du CNJU - [maverlant@cnju.fr](mailto:maverlant@cnju.fr) - 06.26.01.36.39

Clément MARQUIS - Vice-président du CNJU délégué à l'insertion professionnelle - [cmarquis@cnju.fr](mailto:cmarquis@cnju.fr)